

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 3 juin 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 3 juin 2019, à 20 h, au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRESENT(E)S mesdames les conseillères Rose-Marie Gallagher, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

EST ABSENTE madame la conseillère Louise Dubé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Nous notons que monsieur Jean-François Fortin a déclaré des intérêts pécuniaires au point 14 et s'est retiré des délibérations conformément aux exigences de l'article 361 de la (LERM).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-François Fortin ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-06-162 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2019

2019-06-163 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2019 tel que rédigé.

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 MAI 2019

2019-06-164 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2019 tel que rédigé.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2019-06

2019-06-165 Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2019-06 tel que présenté au montant de 98 220,65 \$.

Je, soussignée, Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2019-06.

FRANCINE ROY
Directrice générale / sec.-trésorière

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 3 juin 2019

5. AUDIT DE L'EXERCICE 2019

5.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR

Madame Emanuelle Lavoie de la firme Raymond Chabot Grant Thornton présente aux personnes présentes le sommaire de l'information financière extrait du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que le rapport de l'auditeur. Lesdits documents sont déposés au conseil municipal.

5.2 HONORAIRES PROGRESSIFS

2019-06-166

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture des honoraires progressifs de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'audit de l'exercice 2018 au montant de 4 800 \$, plus taxes.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-François Fortin invite les personnes présentes à poser leurs questions.

7. REMBOURSEMENT DU CRÉDIT DE TAXES AUX AMIS DES JARDINS DE MÉTIS

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a accordé aux Amis des Jardins de Métis l'exemption de taxes foncières demandées;

CONSIDÉRANT QU'un crédit de taxes a été émis suite au traitement de la mise à jour du rôle d'évaluation;

2019-06-167

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement de rembourser le crédit de taxes de 5 680,42 \$ tel que demandé par monsieur Alexandre Reford.

Il est également entendu que toute somme due envers la Municipalité sera soustraite du paiement de crédit de taxes.

8. ACQUISITION DES IMMEUBLES VENDUS POUR NON PAIEMENT DE TAXES SITUÉS SUR NOTRE TERRITOIRE

2019-06-168

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser madame Francine Roy, directrice générale et secrétaire-trésorière à représenter la municipalité de Sainte-Flavie pour faire l'acquisition des immeubles vendus pour défaut de paiement de taxes situés sur son territoire, si cela s'avère nécessaire.

9. RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES MUNICIPALES

2018-06-169

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'accepter le renouvellement des assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période du 3 juillet 2019 au 3 juillet 2020, au coût de 35 108 \$, taxes incluses.

10. MRC DE LA MITIS

10.1 DEUXIÈME VERSEMENT DES QUOTES-PARTS

2019-06-170

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement du deuxième versement des quotes-parts de la MRC de La Mitis au montant de 59 455,91 \$.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 3 juin 2019

10.2 FORMATION EN ESPACE CLOS

2019-06-171 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture pour la formation en espace clos suivie par monsieur Jacky Gagnon pour la somme 200 \$.

10.3 MISE À JOUR DU RÔLE D'ÉVALUATION

2019-06-172 Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la mise à jour du rôle d'évaluation effectuée en mai au montant de 8 601,38 \$.

11. PREMIER VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

2019-06-173 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement du premier versement pour les services de la Sûreté du Québec au montant de 36 198 \$.

12. MISE EN ŒUVRE DU CADRE POUR LA PRÉVENTION DES SINISTRES

12.1 HONORAIRES DE CAIN LAMARRE

2019-06-174 Il est proposé par Madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'autoriser le paiement des services professionnels de Cain Lamarre pour la préparation des contrats à intervenir entre les résidents permanents ciblés et la Municipalité pour la somme de 2657,08 \$, plus taxes.

12.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DES ENTENTES AVEC LES CITOYENS CIBLÉS

2019-06-175 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire et madame la directrice générale à signer les ententes d'allocation de départ ou de déplacement à intervenir avec les citoyens ciblés par le Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2022.

12.3 MANDAT À LES NOTAIRES MICHAUD CHARBONNEAU HEPPELL INC.

CONSIDÉRANT QUE le Cadre pour la prévention des sinistres 2013-2022 prévoit que les propriétaires acceptant l'allocation pour déplacer leur résidence doivent céder leur terrain à la municipalité de Sainte-Flavie pour la somme nominale de 1\$;

CONSIDÉRANT QUE ledit Cadre prévoit que les propriétaires acceptant l'allocation de départ doivent céder leur terrain et leur résidence à la Municipalité pour la somme nominale de 1 \$;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires de Les Notaires Michaud Charbonneau et Heppell inc.;

2019-06-176 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement de mandater les notaires de ladite firme pour préparer toutes les cessions au montant de 570 \$ pour les contrats faits en 2019 et de 600 \$ pour ceux faits en 2020, plus les frais applicables.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 3 juin 2019

13. FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE AVEC SERVICE CONSEIL RÉSILIO

2019-06-177

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement de la facture de Service Conseil Resilio pour les deux formations offertes sur les missions de services aux sinistrés, inscriptions et hébergement au coût de 1 820 \$.

14. DEMANDE DE LA LEVÉE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT QUE le 12 juillet 2013, la municipalité de Sainte-Flavie a soumis au ministère des Transports du Québec (MTQ) une demande d'interdiction de stationnement sur la route de la Mer;

CONSIDÉRANT QUE, depuis, la municipalité de Sainte-Flavie constate une affluence notable de son activité économique et touristique par un achalandage accru au cœur du noyau villageois ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie note une forte présence de véhicules automobiles stationnés en bordure de la route de la Mer, s'étendant de l'intersection de la 132/132 à la promenade du quai municipal ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux commerces et attraits génèrent cette fréquentation bénéfique pour le développement de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette zone de fort achalandage fait présentement l'objet d'un affichage d'interdiction de stationnement ;

CONSIDÉRANT QUE la situation actuelle pourrait impliquer la mise à l'amende de tous les automobilistes stationnés en bordure de la route de la Mer et que la municipalité ne souhaite pas faire fuir les clients fréquentant les commerces et/ou les personnes assistant aux activités estivales organisées par la municipalité, les comités et les OSBL;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas assez de place en cœur de village pour relocaliser les automobilistes souhaitant s'arrêter pour profiter des attraits et commerces de la municipalité;

2019-06-178

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Flavie demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) la levée immédiate de l'interdiction de stationnement entre l'intersection de la route de la mer 132/132 et l'extrémité ouest de la promenade municipale du vieux quai.

15. ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

2019-06-179

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser l'achat :

- D'une plate-forme en aluminium pour les échafauds chez Dickner inc. pour la somme de 679,76 \$, plus taxes;
- D'un balai rabeur chez P. Labonté et Fils au montant de 385 \$, plus taxes;
- D'un moteur Combi Stihl chez P. Labonté et Fils au coût de 440 \$, plus taxes.

16. LOCATION DE MACHINERIE ET DE MAIN D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX EN RÉGIE DU NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

Point reporté à une séance ultérieure.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 3 juin 2019

17. RENOUELEMENT DES COTISATIONS À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE

2019-06-180

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement des cotisations à l'Association touristique régionale de la Gaspésie pour la somme de 479,20 \$ pour la Municipalité, 300 \$ pour la Galerie d'Art du Vieux Presbytère et 300 \$ pour la Grange à dîme, plus les taxes.

18. EMBAUCHE DU PERSONNEL ÉTUDIANT

2019-06-181

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'accepter la recommandation des comités de sélection pour l'embauche du personnel :

Accueil et à l'animation des attraits culturels : Dereck Jones et Florence Trigaux au taux horaire de 12,50 \$ du 22 juin au 18 août avec cédule variable. Il est entendu que la Municipalité assume la rémunération de Florence Trigaux et le Regroupement culturel celle de Dereck Jones.

Camp de jour : Julianne Dugas, Mégane Hudon et Emy Levasseur à titre d'animateurs au taux horaire de 12,50 \$ pour 7 semaines de 40 heures. Il est entendu que la Municipalité assume la rémunération de Julianne Dugas et Mégane Hudon alors que la Commission des Sports et Loisirs assumera celle de Emy Levasseur.

Travaux publics : Julie-Anne Bourrassa et Ben Stéphan Gabato au taux horaire de 13 \$ avec semaine et horaire variables. Il est entendu que la Municipalité assume la rémunération de Julie-Anne Bourrassa alors que la Corporation des Infrastructures Maritimes assumera celle de Ben Stéphan Gabato.

19. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

2019-06-182

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement de déléguer monsieur Michel Hudon pour représenter la municipalité de Sainte-Flavie à l'assemblée générale annuelle de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent le 5 juin prochain à Rimouski.

20. CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU 50^E DE L'ÉCOLE LE MISTRAL

2019-06-183

Il est proposé par madame Rose-Marie Gallagher et résolu unanimement d'accepter la demande d'appui financier pour le 50^e de l'École du Mistral pour la somme de 896 \$ représentant un dollar par habitant de notre territoire.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-François Fortin invite les personnes présentes à poser leurs questions.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-06-184

Il est proposé par madame Agathe Lévesque de lever la séance à 21h19.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2019-06-162 à 2019-06-184 consignées au présent procès-verbal.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 3 juin 2019

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

FRANCINE ROY
Directrice générale / secr.-trésorière